



Commune de Valence-en-brie
ARRONDISSEMENT de MELUN
(SEINE-ET-MARNE)

01.64.31.81.35
BP n°1 - 77830 valence-en-Brie
contact@valence77830.fr

Arrêté de circulation permanent n°70/2025

Rue des Fours à Chaux

Voie sans issue

Le maire de Valence-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 à L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant que la rue des Fours à Chaux est une voie sans issue,

Pour des motifs impérieux de sécurité entraînant la modification d'utilisation du pont reliant la rue des Fours à Chaux à la RD605.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La rue des Fours à Chaux sera placée en voie sans issue.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation (panneau de type C13a) par les services techniques de la Commune.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Le Châtelet-en-Brie et Monsieur le maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de le Châtelet-en-Brie
- à Monsieur de Chef du Centre de Secours Principal de la Grande Paroisse et Montereau-Fault-Yonne.

Fait à Valence-en-Brie, le 23/07/2025



Le Maire, Pierre RACINE